Sologne Golf Académie

CHARTE ECOLE DE GOLF 2018-2019

Le golf est un Jeu que l'on peut pratiquer seul, en famille, en équipe, et à tout âge sur des sites exceptionnels. C'est un sport qui nécessite une technique de base, la connaissance de règles, le respect des autres et de l'environnement. C'est enfin une discipline qui permet de développer, entre autres qualités, la maîtrise de soi, la combativité et la persévérance.

Sologne Golf Académie propose par son ECOLE DE GOLF de faire découvrir à vos enfants ce merveilleux sport et leur transmettre cette passion.

La formation est assurée par Sologne Golf Académie représentée par :

Alexandre Halabi Pro PGA France, entraîneur diplômé d'état 1er et 2ème degré, certifié en biomécanique par Titleist Performance Institute, entraîneur de haut niveau professionnel et amateur (Alps Tour et Challenge Tour 2015 et 2016).

Xavier Aymard Pro PGA France, Enseignant diplômé d'état 1er degré, Champion de France Pitch and Putt 2017.

L'effectif par tranche horaire est limité à 10 élèves, les enfants des membres du Golf des Aisses sont prioritaires.

I) Organisation

Le planning des cours est établi en fonction du calendrier scolaire de l'Education Nationale, hors période de vacances de l'académie d'Orléans/Tours (zone B) et des disponibilités de l'enseignant.

Les cours se dérouleront les mercredis et samedis à partir de la 2éme semaine de septembre jusqu'à la dernière semaine du mois de juin.

Des changements de plages horaires pourront être faits au cours de l'année en fonction de la progression, de la motivation et du niveau de jeu de l'enfant.

En relation avec les instances fédérales, passage de drapeaux (test de niveaux) à chaque fin de trimestre pour les groupes « baby » et « enfant ». L'école des Aisses accueille les enfants entre 4 et 21 ans maximum.

II) Inscription

A) Ecole de golf : inscription et départ en cours d'année

Toute inscription sera validée après réception du règlement des 3 trimestres en septembre. Un règlement en 3 fois est possible, il faudra prévoir dans ce cas 3 chèques, qui seront encaissés par le golf au début de chaque trimestre. (*Possibilité de faire 1 essai sur le 1er cours du mois de septembre ou dernier cours du mois de juin.)*

Pour une inscription en cours d'année, le montant sera calculé au prorata des trimestres restants à couvrir.
Aucun remboursement ne sera effectué dans le cadre d'un abandon en cours d'année, sauf cas de force majeur. La décision reviendra alors à la direction du golf.

B) Licence et certificat médical

La licence est OBLIGATOIRE pour tous les enfants de notre école de golf. Elle est calendaire et couvre l'année civile. Pour les nouveaux élèves, une licence « fin de saison » (septembre à décembre) s'applique. Les règlements se font au GOLF DES AISSES.

Pour la saison de golf 2017-2018 et en conformité avec le Code du Sport (article L. 321-1), nous vous rappelons que les licenciés de la Fédération française de golf bénéficient d'une assurance responsabilité civile

Un certificat médical de non contre-indication de la pratique du sport devra être transmis à l'association sportive pour chaque année calendaire. Lié à la licence, il sera enregistré sur l'extranet de la Fédération Française de Golf.

C) Cotisation membres des Aisses Golf

Les enfants doivent impérativement être membres du golf pour intégrer l'école de golf.
Ils bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation Membre Jeune, tarif disponible à l'accueil du golf.
La cotisation étant calendaire, le règlement s'effectuera en janvier. Un prorata s'appliquera dans le cadre d'une inscription en cours d'année.

III) Engagement et tenue

A) Engagement

L'inscription à l'école de golf des Aisses implique un engagement mutuel : entraîneur, entraîné, structure et parents.

1. Respect des horaires de cours
2. Prévenir l'accueil ou le Pro en cas d'absence
3. Se présenter à l'accueil du golf avant de rejoindre le point de rassemblement (putting green) et signaler leur présence (un appel sera fait en début de séance)
4. Prendre connaissance des animations, compétitions et autres informations qui vous concernent sur le tableau d'affichage de l'Ecole de golf situé au club house du golf
5. Les cours ont lieu même en cas de mauvais temps (séances théoriques, règles étiquette, vidéos), en cas de forte chute de neige se renseigner à l'accueil pour l'annulation éventuelle du cours.

6. Porter un polo à chaque cours et un polo du club ou de l'académie en compétition extérieure.
7. Les Joueurs et Joueuses sélectionnées en Equipe U16 doivent obligatoirement porter les couleurs du Club : Bas vert, Polo blanc du Club des Aisses.

Prévoir une casquette en cas de beau temps, une tenue de pluie en cas d'intempéries et par tout temps une bouteille d'eau !

B) Tenue et Attitude

Tenue correcte exigée : pantalon, bermuda, jupe, polo et chaussures de golf, (jogging et tee shirt interdits). Pas de casquette dans le club house.

Il sera demandé aux enfants de porter le polo du club lors des compétitions extérieures ou autres sélections.

- Les élèves doivent avoir un comportement qui ne nuise ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances, ni aux activités des joueurs du club.
- Les élèves respecteront le matériel prêté, le parcours et tous les espaces mis à leur disposition.

Tout élève qui ne respectera pas ces conditions pourra être sanctionné par le responsable de l'enseignement et la direction du Golf.

La sanction pouvant aller jusqu' à la suspension des cours de l'école de golf. LES PARENTS SERONT TENUS INFORMES.

Si malgré les avertissements, nuisances et troubles devaient perdurer, l'exclusion des cours de l'école de golf pourra être envisagée.

A la fin des cours, les Aisses Golf et le responsable de l'enseignement ne sont plus responsable de l'enfant, les parents doivent être à l'heure pour chercher leurs enfants.

IV) Règlements des compétitions

Les jeunes de notre école de golf ont la possibilité pour les classements inférieurs à 28 de s'inscrire aux compétitions organisées sur les Aisses Golf.

L'académie organisera des compétitions homologuées sur le pitch and putt de La Canne pour les plus jeunes et les index supérieurs à 28.

En ce qui concerne les compétitions fédérales : Mérites départementaux, régionaux, Inter régions et championnat de France, les enfants sélectionnés par notre académie doivent s'investir pour jouer ces épreuves.
Les règlements de ces épreuves (Niveau requis, Cotas de qualifiés) sont disponibles sur les sites du comité départemental de golf et de la ligue centre de golf.

Concernant les sélections en stage, équipe départementale ou ligue, mise à part les joueurs et joueuses déjà sélectionnés, notre académie se réserve le droit de ne pas envoyer ses jeunes pour conserver une homogénéité dans le travail technique et le suivi de l'enfant.

Concernant les championnats de France par équipe U16 garçons et filles,. Chaque équipe sera suivie et encadré par un Pro et un bénévole choisi par Sologne Golf Académie avec accord de l'association sportive des Aisses.

FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE GOLF SAISON 2018/2019

NOM_____PRENOM_____

DATE DE NAISSANCE_____

INDEX OU NIVEAU DRAPEAU Nombre d'années de pratique : _____

ADRESSE_____

CODE POSTAL_____

VILLE_____

ADRESSE MAIL_____

TEL PORTABLE MERE_____

TEL PORTABLE PERE_____

DOMICILE_____

ALLERGIE_____

GROUPE DE VOTRE ENFANT : _____

Observation supplémentaire (médical ou autre) :

ACCEPTATION DE LA CHARTE DE L'ECOLE DE GOLF DES AISSES.

NOMS ET PRENOMS DES PARENTS_____

_____

Je déclare avoir pris connaissance de la « CHARTE DE L'ECOLE DE GOLF DES AISSES » et l'avoir expliqué à mon enfant.

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT_____

Fait à : _____ Le : _____

Signatures des parents Signature de l'élève

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) :_____

Représentant légal de l'enfant :_____

Elève de l'école de golf des Aisses Golf l'autorise à participer aux différentes rencontres et compétitions ainsi qu'aux différents déplacements organisés à cet effet :

☐ J'autorise les responsables de l'activité à prendre toutes les dispositions en cas de maladie ou d'accident nécessitant un avis médical urgent.

Nom et coordonnées du Médecin de famille :_____

_____

☐ J'autorise que mon enfant soit transporté par les responsables ou un des parents bénévoles accompagnateur, par tout moyen approprié à la convenance des responsables.

☐ J'autorise les responsables à prendre et à diffuser les photos de mon enfant durant la pratique du jeu de golf pour enrichir la photothèque et le site internet de l'association sportive.

☐ J'autorise la publication des vidéos et des photos de mon enfant sur les sites internet de l'association sportive du Golf des Aisses, sur le site internet du Pro de Golf des Aisses, sur la page facebook du Golf des Aisses et du Pro du Golf des Aisses.

Le but des publications est de promouvoir les résultats et progrès de notre école de golf, nous souhaitons pouvoir publier les photos et vidéos du swing de nos jeunes ainsi que leurs bons résultats par exemple en compétition clubs ou extérieurs.

Cochez les cases que vous autorisez.

Signature du représentant légal, Précédé de la mention « bon pour accord »

A _____ *Le* _____